



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Marc-Olivier Drapel (PLR), déposée le 16 décembre 2016, relative à la valorisation de l'accès « train » au Château d'Aigle.

Dans son intervention, M. le Conseiller communal Drapel rappelait que grâce à un important travail de l'ATALC (Association touristique Aigle, Leysin, Col des Mosses), depuis quelques années, le Château d'Aigle bénéficie d'un marketing professionnel qui lui permet d'avoir un rayonnement allant bien au-delà des frontières cantonales et il citait quelques exemples d'ouvrages le référant. Il indiquait ensuite les différentes possibilités de rejoindre le château, suivant le mode de transport choisi et recommandait tout particulièrement un accès par chemin de fer, en empruntant la ligne de l'Aigle-Le Sepey-Les Diablerets, dont on descendrait à l'arrêt « Aigle-Dépôt ASD » pour ensuite cheminer à travers les vignes. Il concluait en imaginant que renommer ledit arrêt, en par exemple « Château d'Aigle », augmenterait la visibilité de l'édifice.

Par la présente, la Municipalité répond de la manière suivante à la question de l'interpellateur :

1. La Municipalité pourrait-elle réunir autour de la table les TPC et l'Association du Château d'Aigle pour entreprendre les démarches nécessaires afin de rebaptiser l'arrêt « Aigle-Dépôt ASD » en « Château d'Aigle » ?

- *La question de M. le Conseiller communal Drapel a été transmise aux TPC le 22 février 2017 pour avis préalable. Le 23 mars, ces derniers répondaient favorablement, précisant comprendre les arguments de l'interpellateur et y être sensibles. Les TPC informaient alors la Municipalité vouloir entreprendre les démarches pour rebaptiser l'arrêt en question.*

Les TPC ont dès lors, sans tardé, adressé une requête à l'Office fédéral des Transport (OFT), organe compétent pour les dénominations d'arrêt de transports publics en Suisse. Le traitement d'une telle demande peut prendre plusieurs semaines avant qu'une réponse soit donnée. Une fois la réponse connue, si celle-ci devait être négative, il serait possible, pour la Municipalité d'apporter un soutien politique à la demande qui serait reformulée. Mais dans le cas où cette réponse serait positive, les TPC doivent encore intervenir sur les systèmes de billetterie et de tarification de l'ensemble des entreprises de transports pour indiquer le changement de nom de l'arrêt.

Dans le meilleur des cas, les TPC prévoient que l'arrêt « Château d'Aigle » apparaisse lors du prochain changement d'horaire, le 10 décembre 2017.

Une information sera faite au Conseil communal une fois la procédure terminée et l'arrêt renommé.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 11 avril 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet